PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture
de Riom

ARRÊTÉ N° 2022-27
modifiant l'arrêté n° 2020-78 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Saint-Eloy-les-Mines

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements :

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Olivier MAUREL, sous-préfet de Riom ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Philippe CHOPIN, préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2021 portant délégation de signature à M. Olivier MAUREL, sous-préfet de Riom ;

Vu la nomination, par arrêté n° 2020-78 du 17 novembre 2020, de Mesdames Florence RENARD, Marie-Thérèse SIKORA, Michelle BOUSCAVERT, Michelle POMPILI et de Monsieur Claude DEQUAIRE en tant que membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de Saint-Eloy-les-Mines ;

Vu les démissions successives de Mesdames Florence RENARD, Marie-Thérèse SIKORA, Michelle BOUSCAVERT, Michelle POMPILI et de Monsieur Claude DEQUAIRE ;

Considérant qu'il convient de les remplacer ;

Sur proposition du maire de Saint-Eloy-les-Mines ;

ARRÊTE

Article 1er – L'annexe II de l'arrêté n° 2020-78 du 17 novembre 2020, pour ce qui concerne la commission de contrôle chargée de la révision des listes électorales de la commune de Saint-Eloy-les-Mines, est modifiée comme suit :

18 boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand – Cedex 1
Tél : 04.73.98.63.63
www.puy-de-dome.gouv.fr

Commune	**Conseillers municipaux** appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	**Conseiller(s) municipal(aux)** appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	**Conseiller municipal** appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ST ELOY LES MINES	KRAMARZ Patrice PERRONIN Maryse JEROME Christian suppléants : BEAUSOLEIL Marc SIMONET Catherine RAVET Serge	ROCHE Valérie JOUHET Christian suppléants : POUMEROL Caroline AUZEL Jonathan	

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet de Riom et le Maire de Saint-Eloy-les-Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Riom, le 10 mars 2022

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Riom

Olivier MAUREL

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.
Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.
Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.
Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.
Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.
Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : https://citoyens.telerecours.fr/